N°885

du 02 FEVRIER 2016

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Pour lui faciliter la mission sur l'ensemble du territoire

Le Togo accorde privilèges et immunités au Fonds mondial de lutte contre le Sida

P.3 **Réduction de la pauvreté au Togo/ Après APSEF, AGRISEF et AJSEF, pour 2016**

Un nouveau produit «Assurance» pour les bénéficiaires du FNFI

P.5 FOOTBALL/ELECTION FTF

Le Comité de normalisation retient trois listes sur quatre pour l'élection du Comité Exécutif

P.6 Sinistrées par un incendie lié aux feux de brousse

L'ONG belge «A Future For Togo» au secours des populations d'Atsavé

Victoire Sidémého Tomégah-Dogbé, Ministre du Développement à la base

P.3 Après l'approbation du crédit par la Banque mondiale

Les documents sont signés pour une meilleure gouvernance du secteur minier

P.3 En raison des redressements et des numéros non identifiés

Une baisse de 17,34% des abonnés à la téléphonie fixe enregistrée en 2014

PA-LUNION.COM

www.pa-lunion.com

- Actualités Nationales
  * Politique
  * Economie
  * Société
  * Sport
  *Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29** / **90 05 94 28**

AZIMUTS INFOS

Réchauffement : la mer monte sous l'œil des satellites du CLS

Le niveau des mers augmente à une vitesse moyenne de 3,3 mm par an et pourrait, selon certains experts, augmenter de plusieurs mètres dans un futur lointain. Afin de comprendre ce phénomène, CLS, une filière du Cnes, effectue par satellite de nombreuses observations.

La hausse du niveau marin est un indicateur clé du changement climatique. Ce phénomène a deux causes avérées. La plus connue est certainement l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre. Ce phénomène conduit à une élévation des températures et donc à la fonte des glaciers et des calottes polaires, qui viennent ensuite alimenter la mer en eau.

La seconde cause est physique, le réchauffement de l'atmosphère élève la température de l'eau des océans, du moins jusqu'à une certaine profondeur et, de ce fait, son volume augmente légèrement. C'est l'effet stérique. Avec une hausse annuelle d'environ 3 mm par an, on peut s'attendre à une élévation d'au moins 30 cm d'ici la fin du siècle, déjà suffisante pour porter préjudice à de nombreux pays.

Le sapin de Noël, un arbre féerique

Les sapins de Noël font partie du décor et contribuent à l'atmosphère féerique de la fête. Il faut dire que les aiguilles persistantes d'un beau sapin jouissent d'un côté symbolique, celui de la vie. Le fait d'illuminer un tel arbre est aussi un symbole de continuité et de renouveau. On appelle d'ailleurs ce conifère " arbre de l'enfantement " et, dans certains pays, il est de tradition d'en planter un dans le jardin le jour de la naissance d'un enfant…

Tant attendues par les petits comme les grands, les fêtes de fin d'année génèrent toujours autant d'impatience que d'instants de bonheur. Les sapins de Noël font alors partie du décor...

Le sapin contribue à l'atmosphère féerique de la fête de Noël, avec le chocolat, le vin et les décorations et illuminations de Noël, par exemple. Il faut dire que les aiguilles persistantes d'un beau sapin de Noël jouissent d'un côté symbolique, celui de la vie. Le fait d'illuminer un tel arbre est aussi un symbole de continuité et de renouveau.

On appelle d'ailleurs ce conifère " *arbre de l'enfantement* " et, dans certains pays, il est de tradition d'en planter un dans le jardin le jour de la naissance d'un enfant… L'arbre de Noël, c'est plus de 500 ans de tradition !

Ce dossier propose un tour d'horizon du sapin de Noël. Parcourez l'histoire de cet arbre de tradition et les différentes espèces connues pour ensuite mettre à profit les conseils pour bien conserver votre sapin. Et d'ailleurs, sapin naturel ou artificiel, lequel est le plus écologique?

La Nasa développe un drone hybride, mi-avion mi-hélicoptère

Avec son allure rétrofuturiste digne des couvertures de science-fiction des années 1960, le Greased Lightning a de quoi surprendre. Ce drone à décollage vertical peut en effet aisément tourner ses ailes pour voler comme un avion.

Alors qu'il est relativement simple de développer un véhicule capable de décoller verticalement, il est beaucoup plus compliqué de le faire voler horizontalement par la suite. Un hélicoptère, par exemple, en est tout à fait capable mais ce type d'appareil ne sera jamais aussi rapide, maniable ou économique qu'un avion. Développé par la Nasa, le Greased Lighting GL-10 tente de regrouper le meilleur de ces deux technologies.

Mi-avion mi-hélicoptère, ce drone est capable de faire tourner ses ailes pour effectuer un décollage vertical. Il se repositionne ensuite en vol pour profiter de la portance de l'air et planer comme un avion. L'appareil dispose d'une propulsion électrique pour faire tourner ses 10 rotors alimentés par des batteries qui sont à leur tour chargées par deux moteurs diesel offrant une endurance de 24 heures en vol horizontal.

Cinéma

La 3ème édition du Fescilom aura lieu du 7 au 14 avril

Le Festival du cinéma de Lomé (Fescilom) tiendra sa troisième édition du 7 au 14 avril prochain, d'après la direction de ce festival international des acteurs du 7ème art. Cette troisième édition est placée sous le thème de "Cinéma et les objectifs de développement durable (ODD)".

"... tous les réalisateurs togolais qui sont sur place, tous les techniciens, toutes les maisons de production qui ont déjà à leur actif une production cinématographique, surtout en court-métrage", a indiqué Joël Misséboukpo, délégué général du Fescilom.

Trois catégories de films seront en compétition: les films courts métrages, les films courts documentaires et les clips vidéos. Les films long métrage ne sont tout de même pas refusés.

Selon Joël Misseboukpo, délégué général du Fescilom, cette édition s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Cop21. "Ce festival, est l'occasion pour nous d'expliquer un peu comment le cinéma peut participer à l'évolution ou au développement du citoyen lambda? Et par rapport à ces ODD, nous avons eu tout dernièrement la grande réunion de la Cop21 où il y a beaucoup de dispositions qui sont prises. On s'est dit au niveau de la commission technique du festival de ramener les ODD aux cinémas pour qu'à l'écran, tout le monde puisse comprendre ce que cela peut avoir comme incidence sur les pays du sud. Donc cette année, nous allons parler des droits de l'homme et de l'environnement. C'est ce qui nous a motivé à choisir ce thème", a-t-il déclaré.

Joël Misseboukpo, délégué général du Fescilom

Pour rappel, le Fescilom est soutenu par le festival Clermont Ferrand, le deuxième en France après le festival de Cannes.

Littérature

Mikhaïl Cholokhov, les archives lui donnent raison

Dans Mensuel Magazine littéraire, n°564 daté février 2016 à la page 9, il y a un excellent entrefilet sur un Prix Nobel de littérature russe que l'on a tendance a traîné dans la boue. Mikhaïl Cholokhov était considéré comme avoir eu le prix grâce à un arrangement entre l'Académie suédoise et les Soviétiques. L'histoire vient de le démentir. L'Académie suédoise, qui rend publique ses archives après cinquante ans, a donné accès aux documents du fameux prix Nobel polémique de 1965 - décerné au Russe Mikhaïl Cholokhov, auteur du vaste roman Le Don paisible et chantre du réalisme socialiste.

Son prix avait été perçu comme un cadeau fait au régime soviétique. Plusieurs critiques, dont Alexandre Soljenitsyne et Roy Medvedev, ont exprimé leurs doutes quant à l'identité de l'auteur véritable du roman. Leurs arguments sont fondés sur le fait que Cholokhov est trop jeune pour avoir été témoin des événements décrits ; qu'il n'a pas le niveau d'éducation requis pour avoir produit un tel chef-d'œuvre ; et que les positions officielles de l'écrivain et la qualité du reste de sa production littéraire ne s'accordent pas avec le traitement sympathique et objectif réservé aux Cosaques dans le roman .

Or les archives révèlent que l'écrivain a été élu régulièrement, qu'il avait reçu le plus de recommandations, notamment en France et en Grande-Bretagne, et que son nom s'était imposé parmi une première sélection de 90 auteurs, dont Aragon, Char, Malraux, Moravia, Neruda, Nabokov, Ezra Pound, Ungaretti et Yourcenar.

Liberté d'expression

Un caricaturiste arrêté pour tenir un "*site Internet sans permis*"

La police égyptienne a arrêté dimanche 31 janvier un caricaturiste qui s'occupait d'" un site Internet sans permis ". Islam Gawish a été arrêté sur son lieu de travail, a précisé le ministère de l'intérieur dans un communiqué. Il lui est également reproché d'avoir " utilisé des copies de logiciels informatiques".

L'intéressé publie ses dessins satiriques - moquant parfois le président Abdel Fattah Al-Sissi ou des responsables de son gouvernement - sur une page Facebook, suivie par plus de 1,6 million de personnes. Il dispose en outre d'un site Internet. Ahmed Abdel Rahmane, un de ses avocats, a fait savoir à l'Agence France-Presse que son client doit être déféré au parquet lundi.

L'opposition a immédiatement dénoncé cette interpellation, qui s'inscrit, selon elle, dans un climat de "restriction de la liberté d'opinion et d'expression ". Dans un communiqué commun, huit petits partis, dont le Parti de la Constitution, fondé par le Prix Nobel de la paix Mohamed El-Baradei, ont réclamé qu'il soit relâché sans délai.

"Nous mettons en garde contre les conséquences d'un retour à l'Etat policier et à la répression des libertés."

Depuis que M. Al-Sissi, ex-commandant de l'armée et actuel chef de l'Etat, a destitué le président islamiste Mohamed Morsi, en 2013, les autorités sont accusées de réprimer toute voix dissidente.

A la fin de novembre, le journaliste et chercheur Ismaïl Alexandrani, spécialiste des mouvements djihadistes du Sinaï égyptien et connu pour ses écrits critiques à l'égard du pouvoir, avait été arrêté à l'aéroport à son retour d'Allemagne, où il avait participé à des conférences sur la situation politique en Egypte.

Essai

Christiane Taubira dézingue la déchéance de nationalité

L'ancienne Garde des Sceaux, Christiane Taubira, ne perd pas son temps. Une semaine après sa démission du gouvernement, elle publie Murmures à la jeunesse (éd. Philippe Rey) où elle prend notamment position contre la déchéance de nationalité.

"*Tout le monde s'attendait à ce qu'elle sorte un livre, mais nous ne nous attendions pas à ce que cela se fasse si vite*" commente-t-on à l'Élysée. Christiane Taubira publie mardi 2 février, aux éditions Philippe Rey, son livre Murmures à la jeunesse. " *Travaillé sous X* " - c'est-à-dire sans révéler ni l'auteur ni le contenu-le livre de 96 pages explique notamment pourquoi elle est partie du gouvernement.

C'est dans le plus grand secret qu'elle avait contacté Philippe Rey le 10 janvier, pour lui proposer un texte qu'il devait garder secret avant de le publier en fin de mois de janvier.

L'ouvrage a été imprimé à 50 000 exemplaires, en Espagne pour une confidentialité maximum, puis acheminé jeudi 28 janvier et sera mis en vente mardi 2 février, une semaine après sa démission du gouvernement.

Selon Philippe Rey, l'ancienne Garde des Sceaux écrit ici un texte destiné à la jeunesse et expliquant sa position sur la déchéance de nationalité. Sont de même évoqués le terrorisme et l'engagement des jeunes Français dans le Djihad.

Taubira parle de la gauche, de l'engagement, tout en consacrant de longs passages à la Constitution.

L'UNION
Pour la Patrie
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
Impression: Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
BOGLA G.

Réduction de la pauvreté au Togo / Après APSEF, AGRISEF et AJSEF

Un nouveau produit «Assurance» pour les bénéficiaires du FNFI en 2016

**** Au moins huit cas d'incidents de paiement notés l'année dernière.***

Late Pater

Les prévisions de dépenses de transferts relatives au fonds de promotion de la microfinance sont passées de 2 milliards de francs Cfa en 2014 à 11 milliards de francs Cfa en 2015 pour prendre en compte, en plus du produit APSEF (accès des pauvres aux services financiers) destiné aux hommes et femmes pauvres potentiellement et économiquement actifs voulant et pouvant exercer une activité génératrice de revenus, les produits AGRISEF (accès des agriculteurs aux services financiers) et AJSEF (accès des jeunes aux services financiers). L'objectif est de toucher au total 330.000 nouvelles personnes en 2015. Il n'a pas été atteint. Et pour cause, *«les tensions de trésorerie n'ont pas permis d'avoir, de manière continue et régulière, les 11 milliards de francs Cfa prévus par le budget 2015 ; à ce jour, la contribution réelle du Trésor est de 7,3 milliards de francs Cfa»*, a déclaré le ministère du développement à la base aux députés en fin décembre 2015. Il précise que ces ressources auxquelles s'ajoutent les remboursements des bénéficiaires des bénéficiaires ont permis de renouveler les crédits de 202.000 bénéficiaires et toucher 211.909 nouvelles personnes contre les 330.000 initialement prévues, à raison de 73.345 personnes en AGRISEF, 6.118 personnes en AJSEF et 132.446 personnes en APSEF. D'aucuns diront qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Surtout au regard de la situation de remboursement des prêts accordés par le fonds national de la finance inclusive (FNFI). A ce niveau, le cabinet de Sidémého

Sidémého Tomégah-Dogbé, Ministre du Développement à la base

Tomégah-Dogbé considère deux niveaux de remboursement. Le remboursement des prêts des institutions de microfinance vers le FNFI est de l'ordre de 98% et le taux de remboursement des bénéficiaires vers les partenaires des services financiers varie de 90% à 100%, avec une moyenne de 95%. *«Le ministère et le FNFI ont pris des dispositions pour accompagner les institutions dans les zones où l'on note quelques cas particuliers d'incidents de paiement notamment à Dankpen, Moyen-Mono, Kaniamboua (Sotouboua), Daoudè (Assoli), Kpendjal, Haho, Yoto, Vo, etc.»*, ajoute-t-on.

Le 25 janvier 2016, le fonds national de la finance inclusive a bouclé exactement ses deux années. L'objectif assigné à cet instrument financier par le gouvernement togolais est de faciliter l'accès des plus pauvres aux services financiers par l'entremise des prestataires de services financiers. Sa vision est celle de réduire la pauvreté au sein des couches vulnérables. Par l'entremise des institutions de microfinance partenaires, les produits financiers APSEF, AGRISEF et AJSEF ont permis à plusieurs milliers de personnes d'avoir accès au microcrédit pour l'exerce de leurs activités génératrices de revenus. Aujourd'hui, au budget général 2016, il est inscrit un montant de 10 milliards de francs Cfa destiné, dit-on, *«à poursuivre et intensifier le financement des trois produits existants et servir de refinancement ; mettre en œuvre un nouveau produit «Assurance» en faveur des cibles bénéficiaires du fonds national de la finance inclusive ; mettre en place un système d'information et de gestion»*.

Pour le reste, au plan du mécanisme de son contrôle, le fonds national de la finance inclusive est sous la double tutelle administrative du ministère du développement à la base et financière du ministère de l'économie et des finances. Actuellement, les ministres Adji Otèth Ayassor et Sidémého Tomégah-Dogbé sont les ordonnateurs du FNFI. Pour la gestion des opérations, des comptes spéciaux et dédiés sont ouverts à Ecobank, Orabank et Utb.

A l'horizon 2018, le FNFI entend toucher un cumul de deux millions de Togolais pauvres, en projetant la barre des 380.000 nouvelles personnes en 2016, 450.000 nouvelles personnes en 2017 et 540.000 nouvelles personnes en 2018.

Après l'approbation du crédit par la Banque mondiale

Les documents sont signés pour une meilleure gouvernance du secteur minier

Selon les termes du communiqué conjoint, le gouvernement togolais et la Banque mondiale ont procédé, le 29 janvier 2016, à la signature de l'accord de financement du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM). Du côté du gouvernement, les documents ont été signés par Monsieur Adji Oteth Ayassor, Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de la planification du développement ; et du côté de la Banque mondiale par Madame Joelle Businger, Représentante Résidente de l'institution au Togo. Cette signature intervient après l'approbation du projet par le Conseil d'Administration du Groupe de la Banque mondiale le 19 novembre 2015.

Ce nouveau financement qui s'élève à 15 millions de dollars US – soit près de 9 milliards de francs Cfa – et qui sera exécuté sur une période de 5 ans (2016 – 2020), va permettre au Togo d'assurer une meilleure gouvernance de son secteur minier et de renforcer les capacités de gestion des ressources de manière durable sur le plan écologique, social et économique. Il aidera le pays à rationaliser les principales structures institutionnelles du secteur des industries extractives, en vue de renforcer leur efficience et leur redevabilité.

Le potentiel minier du pays est bien connu : en 2014, les exportations du secteur extractif représentaient 22% du total des exportations. De plus, malgré les tendances globales des prix des

Echange de documents entre Ayassor et Businger

minerais à la baisse, le Togo continue d'attirer les investisseurs et le nombre de permis d'exploration n'a pas cessé de croître depuis 2011. Le PDGM contribuera à attirer davantage d'investisseurs, en augmentant la connaissance géologique des ressources souterraines du Togo, à travers l'analyse des données géologiques et la dissémination des résultats. Il veillera à la mise en place des ressources humaines nécessaires pour planifier et gérer les opérations minières, ainsi qu'à l'établissement des conditions requises pour que le secteur puisse contribuer davantage au développement économique et social du pays. Plus important encore, le PDGM va renforcer le partage de la prospérité, en assurant que les retombées financières du secteur extractif profitent davantage à l'économie locale. A cet effet, le PDGM appuiera la promotion de la sous-traitance nationale afin d'intégrer les petites et moyennes entreprises nationales dans la chaîne des valeurs de l'industrie minière. Le PDGM est en phase avec les priorités fixées par les autorités togolaises à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi, comme avec celles du Groupe de la Banque mondiale, pour promouvoir la croissance économique, à travers le développement des infrastructures. Il vient renforcer la coopération entre le Togo et la Banque mondiale. Dans le cadre de cette coopération, plusieurs projets sont financés dans divers secteurs : agriculture, environnement, éducation, santé, développement communautaire, secteur privé, secteur financier, télécommunications, infrastructures, appuis budgétaires, etc.

En rappel, selon un document récapitulatif du ministère en charge du secteur, depuis 2010, plus de cent cinquante (150) permis de recherche, couvrant une superficie cumulée d'environ 150.000 km² (soit 24% du territoire), ont été attribués à des sociétés minières privées sur des sujets divers comme le manganèse, le nickel, le chrome, le zinc, l'uranium, l'ilménite, le fer, les pierres ornementales, les pierres marbrières, les matériaux de construction, l'or et les phosphates.

En raison des redressements et des numéros non identifiés

Une baisse de 17,34% des abonnés à la téléphonie fixe enregistrée en 2014

SCAPE, rapport détaillé 2014 / Développement des infrastructures de postes et télécommunications. A travers la loi n°2012-018 sur les communications électroniques, modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013, le gouvernement a exprimé sa vision pour le secteur des communications électroniques qui est (i) de réaliser progressivement un marché ouvert et concurrentiel pour les réseaux et services de communications électroniques dans l'intérêt des utilisateurs ; (ii) de favoriser l'accès du plus grand nombre aux services de communications électroniques et l'aménagement numérique du territoire ; (iii) de maintenir les intérêts de la sécurité publique ; (iv) de faciliter le développement socio-économique par le développement du secteur des communications électroniques et des technologies de l'information et de la communication ; (v) d'exercer de manière proportionnée, impartiale et transparente les pouvoirs que la réglementation en vigueur confie au ministre chargé du secteur des communications électroniques et à l'Autorité de régulation en vue de la réalisation de ces objectifs. Les résultats enregistrés en 2014 indiquent que des progrès ont été réalisés en matière de développement des infrastructures de télécommunications.

Le taux actualisé de pénétration de la téléphonie fixe et mobile est passé de 61,34% en 2013 à 67,11% en 2014. Ce qui constitue une très bonne performance, largement en dépassement de la cible ajustée qui est de 61,53%. Cette performance reste très significative même dans le scénario accéléré. Toutefois, il convient de rappeler la nécessité pour le ministère chargé des communications électroniques de revoir les cibles projetées qui semblent minimiser l'impact de la demande de plus en plus croissante. Le taux de pénétration haut débit est passé de 2,43% à 3,75% sur la même période. Cette situation quasi stationnaire reste largement en deçà de l'objectif fixé à 10% pour 2014. Cependant, malgré les acquis enregistrés ces dernières années en matière de diversification des services et de réduction des tarifs des communications électroniques, des efforts importants restent à faire pour améliorer la qualité des communications électroniques.

Pour ce qui concerne l'évolution des marchés de la téléphonie fixe et mobile, deux indicateurs ont été retenus pour apprécier la croissance du parc d'abonnés. Il s'agit du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe et du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile. En termes de nombre d'**abonnés à la téléphonie fixe**, la réalisation en 2014 est de 53.311 contre 64.493 en 2013. S'agissant du nombre d'**abonnés à la téléphonie mobile**, il se dégage un progrès très remarquable entre 2013 et 2014. Sur cette période, le parc d'abonnés mobile est passé de 4.013.638 à 4.516.114. Bien que la cible de 2014 (4.372.206 abonnés) soit dépassée, il y a lieu de relever les efforts faits par les opérateurs pour fiabiliser leurs parcs d'abonnés en y éliminant systématiquement les abonnés fictifs et les cartes SIM désactivées.

Ces performances, en légère progression, sont notamment le résultat des actions entamées depuis 2012 dans le cadre du service universel. Ces actions concernent, entre autres, les missions de contrôle dans le cadre de la réalisation du service universel des télécommunications par les opérateurs, l'audit des coûts et tarifs des deux opérateurs de réseau GSM, les contrôles de la qualité de service offerts par les opérateurs de réseaux mobiles, la poursuite des négociations des cahiers des charges, la poursuite du processus de basculement à la télévision numérique terrestre et la relégation du domaine national « .tg ». Par ailleurs, les conventions signées entre le ministère de l'économie numérique et les opérateurs en mai 2012, dans le cadre de la réalisation du service universel, ont été exécutées jusqu'en 2014.

Ainsi, pour Atlantique Telecom Togo (Moov), au total, 22 localités ont été couvertes sur les 28 prévues par la convention,

(suite à la page 4)

Balance des paiements du Togo, selon la Banque centrale

La balance des services s'apprécie en 2014, en lien avec l'amélioration du transport maritime

Jean Afolabi

Le poste "Services" de la balance des paiements comprend les transports, les voyages et d'autres services tels que les services financiers, les services de communication, les services d'informatique et d'information. La balance des services du Togo dégage en 2014 un solde excédentaire de 31.067 millions, contre 7.232 millions en 2013. Cette évolution est principalement due à l'amélioration du solde déficitaire des services de transports, en particulier le transport maritime. C'est ce que révèle la récente publication de la Balance des paiements 2014 du Togo par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

La rubrique "Transports" regroupe les transports de passagers et de marchandises, ainsi que diverses activités connexes au transport. Le solde structurellement déficitaire s'est amélioré de 31,9% en s'établissant à -37.450 millions en 2014, contre -54.959 millions en 2013, en liaison notamment avec l'amélioration de 15,8% du solde déficitaire du fret, en particulier le fret maritime, suite au repli des importations de marchandises.

Les "Voyages" (biens et services acquis par les non-résidents pendant leur séjour dans l'économie et ceux acquis par les résidents durant leurs déplacements à l'étranger) ont enregistré en 2014 un excédent de 41.659 millions, en hausse de 5,1% par rapport aux 39.636 millions de 2013. La Banque centrale impute cette évolution à la progression du solde des dépenses nettes effectuées, aussi bien à titre professionnel (+5,5%) que personnel (+4,5%).

Les "Autres services" (services de bâtiments et travaux publics, services d'assurances, services financiers et divers services aux administrations publiques et aux entreprises) se sont soldés en 2014 par un excédent de 26.858 millions, soit un accroissement de 19,1% par rapport à l'excédent de 22.555 millions de 2013. Et ceci suite aux effets conjugués des évolutions suivantes : l'amélioration du solde des autres services fournis aux entreprises (+33,2%), notamment les services techniques et autres services liés au commerce international ; la progression du solde des services de télécommunications, informatique et information (+35,2%) ; la hausse du solde des services fournis ou reçus par les administrations publiques (+1,7%) ; la dégradation du solde des services d'assurance (+1,3%) ; le repli du déficit des services de BTP (-6,2%) ; la diminution du solde excédentaire des services financiers (-31,2%).

Pour lui faciliter la mission sur l'ensemble du territoire

Le Togo accorde privilèges et immunités au Fonds mondial de lutte contre le Sida

Le cabinet du ministre des Affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine a servi, le mercredi 27 janvier 206, de cadre pour la signature d'une convention sur les privilèges et immunités du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme. L'occasion pour la Secrétaire générale de ce ministère Mme Abla Afétsé, représentant la partie togolaise, d'indiquer que la signature de cette convention est la marque de l'engagement solennel du gouvernement à octroyer au Fonds Mondial les privilèges et immunités nécessaires à l'exécution de ses tâches et à son fonctionnement harmonieux sur l'ensemble du territoire national d'une part, et d'autre part, consacre le dynamisme des liens institutionnels et opérationnels qui existent entre le Togo et le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme. Elle a en outre émis le vœu du gouvernement togolais de vouloir compter sur l'appui constant du Fonds Mondial ainsi que d'autres partenaires pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable.

Echange de documents entre Mmes Abla Afétsé (à droite) et Gulen Newton

Pour la Représentante du Fonds Mondial, Mme Gulen Newton, la signature de cette convention est une étape très importante et un engagement fort de l'Etat togolais à faciliter et renforcer l'action du Fonds Mondial, des récipiendaires des subventions et des partenaires sur le terrain. Pour elle, l'exemple donné par le Togo à travers cette signature ouvrira la voie à d'autres Etats de la région à le faire autant. Elle a enfin souhaité que la signature de cette convention soit un facteur de succès dans la mise en œuvre des subventions et la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, indique-t-on au ministère des Affaires étrangères.

Le Togo, précise la même source, premier pays francophone de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et dixième pays au monde à signer la convention sur les privilèges et immunités du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme est une illustration de la détermination du Chef de l'Etat et de l'engagement du gouvernement à accompagner toutes les initiatives en faveur d'un épanouissement total et du bien-être de la population togolaise comme en témoigne les divers programmes de lutte contre les pandémies. Il est rappelé que le Fonds Mondial est un partenaire traditionnel du Togo et a déjà alloué au pays environ 40 milliards de francs Cfa pour des actions multiformes en matière de la couverture sanitaire.

En raison des redressements et des numéros non identifiés

Une baisse de 17,34% des abonnés à la téléphonie fixe enregistrée en 2014

(suite de la page 3)

équivalant à un taux de réalisation d'environ 70%. Pour Togo Cellulaire, le retard constaté dans la réalisation des travaux a conduit à la signature d'un avenant avec le ministère des postes et de l'économie numérique en juillet 2013. Cet avenant a prorogé l'échéance des travaux à la fin du mois d'avril 2014. A la fin du contrat, quatre nouveaux sites ont été mis en service sur les 24, quatre sites sont renforcés sur les cinq prévus, sept localités ont une couverture franche sur les 105 prévues.

Les opérations d'identification des abonnés, démarrées en janvier 2012 en application du décret n°2011-120 du 6 juillet 2011, se sont poursuivies en 2014. La désactivation des cartes SIM et la suspension des numéros non identifiés se sont poursuivies également jusqu'en 2014. Ces opérations ont permis aux opérateurs de filtrer leur parc d'abonnés. La baisse sensible du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe enregistrée en 2014 s'explique, en partie, par les redressements découlant des désactivations et suspensions des cartes SIM et des numéros non identifiés.

Pour ce qui est de l'internet et de l'intranet, bien que le gouvernement ait mobilisé assez de ressources pour ses projets phares (E-Gouvernement et WARCIP), les efforts attendus en matière d'internet haut débit n'ont pas été au rendez-vous en 2014 à cause notamment du retard dans le déploiement de la fibre optique et dans la mise en place des infrastructures TIC. Les dépenses d'investissement prévues pour financer essentiellement la mise en œuvre des projets WARCIP et E-Gouvernement représentent 92,64% (soit 3,778 milliards F Cfa) du budget total alloué au ministère. Il convient de rappeler que, sur l'ensemble des investissements, l'Etat ne contribue que pour 6% sur ressources internes. Le reste du financement provient des prêts.

L'année 2014 a été surtout marquée par la poursuite des réformes du cadre réglementaire et institutionnel du secteur des postes et de l'économie numérique à travers l'adoption en mars 2014 du décret n°2014-088/PR portant sur les régimes juridiques applicables aux activités de communications électroniques et en avril 2014 du décret n°2014-112/PR portant sur l'interconnexion et l'accès aux réseaux de communications électroniques. En ce qui concerne le service postal, une convention a été signée entre le ministère et la Société des Postes du Togo en vue de la réalisation des projets pilotes dans le cadre du service postal universel. Par ailleurs, les actions d'envergure, qui ont un impact direct sur les indicateurs de performance du secteur des postes et de l'économie numérique, sont financées par les opérateurs postaux et de télécommunications qui jouissent d'une autonomie de gestion administrative et financière.

Constat d'une équipe du FMI à Lomé, Abidjan et Dakar

Sur deux années consécutives, la croissance au-delà de 6% dans l'Uemoa en 2015

«*En dépit d'une situation sécuritaire fragile dans certains Etats membres et d'un environnement extérieur moins favorable, la croissance économique en 2015 a dépassé le seuil de 6% pour la seconde année consécutive, grâce notamment à une croissance vigoureuse en Côte d'Ivoire et au Sénégal et à l'augmentation des investissements publics d'infrastructures. L'inflation demeure maitrisée aux alentour de 1%*». Le constat est ainsi dressé à propos de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) par Boileau Loko, à la tête d'une équipe du Fonds monétaire international (Fmi) qui a séjourné, du 19 au 28 janvier 2016, à Abidjan, Lomé et Dakar. Les perspectives de croissance à moyen terme restent exposées à d'importants risques, dont la persistance des problèmes sécuritaires dans la région, des retards dans la consolidation budgétaire ou dans la mise en œuvre des réformes structurelles, un ralentissement encore plus marqué de la croissance mondiale et un durcissement des conditions de financement au niveau international. Le déficit budgétaire aurait atteint 4,8% du PIB en 2015, en raison du niveau élevé des programmes d'investissements publics. À moyen terme, le déficit budgétaire régional devrait se réduire mais le déficit extérieur courant resterait élevé à cause notamment des importations liées aux investissements.

L'équipe estime l'assainissement des finances publiques est indispensable pour maintenir le rythme de croissance de la région et préserver la position externe de l'Union. Les États doivent mettre en œuvre les programmes de consolidation budgétaire annoncés, notamment en réduisant leurs déficits budgétaires à 3 pourcent du PIB en 2019, en ligne avec les critères de convergence de l'UEMOA. Dans ce contexte, et en vue de renforcer les perspectives de croissance à moyen terme, il serait nécessaire de poursuivre les réformes destinées à une plus forte mobilisation des recettes budgétaires internes, une meilleure maîtrise des dépenses courantes et une amélioration de la qualité des investissements publics.

Après le Togo, la Côte d'Ivoire et le Mali

Coris Bank va s'étendre au Sénégal et au Bénin

L'établissement burkinabè Coris Bank International (CBI) vient d'annoncer son intention d'ouvrir des filiales au Sénégal et au Bénin en 2016. "Nous continuerons notre extension à l'international vers d'autres pays en 2016", a déclaré le PDG et fondateur de l'établissement, Idrissa Nassa, à l'agence de presse APA, citant particulièrement le Sénégal et le Bénin. Déjà présente en Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, Coris Bank avait déjà annoncé qu'elle allait étendre sa toile à tous les pays de l'espace UEMOA à l'horizon 2020, rapporte l'agence Ecofin.

Au Burkina Faso, où elle a célébré le 15 décembre 2015 son 200 000ème client en sept années d'existence et ouvert quelques mois auparavant une fenêtre islamique baptisé Coris Baraka avec le concours de la Banque islamique de développement, le groupe bancaire prévoit de porter son réseau d'agences à 46 d'ici fin 2016.

Coris Bank International compte parmi ses actionnaires la Société nationale des Postes (SONAPOST) du Burkina Faso, l'Union des assurances du Burkina (UAB-Vie), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS, BF) et la Banque Ouest-africaine pour le développement (BOAD).

FOOTBALL/ELECTION FTF

Le Comité de normalisation retient trois listes sur quatre pour l'élection du Comité Exécutif

Le Comité de Normalisation de la Fédération Togolaise de Football a publié dimanche la liste des candidatures retenues pour l'élection du Comité Exécutif qui aura lieu le 13 février prochain.

Hervé A.

Sur les quatre listes enregistrées le 24 janvier dernier, date de clôture des dépôts de candidatures, trois finalement ont été validées. Il s'agit notamment des listes "**Ensemble pour la Reconstruction**" de Germain Wona, "**Nouvel Elan**" du Colonel Akpovy Guy et "**La Solution**" de Gerson Dobou.

Toutefois les deux dernières listes ont été amputées de Daoune Boundjou qui a démissionné au lendemain des dépôts de candidatures et de Dogbé Messan Moïse dont le parrainage n'a pas été validé.

En cas de succès de l'une des deux listes, le Comité Exécutif nouvellement élu pourvoira le poste vacant jusqu'au Congrès ordinaire suivant, qui élira le membre remplaçant pour le terme du mandat restant.

Quant à la liste "**Le Réveil du Football Togolais**" de l'ancien international togolais, Olufadé Adekanmi, elle a été totalement invalidée pour parrainages non conformes aux dispositions de l'article 39.5 des Statuts de 2008 pour l'ensemble de ses membres, absence de références en matière de gestion sportive et doutes sur la sincérité de lieu de résidence de plusieurs de ses membres.

Liste : "Ensemble pour la Reconstruction"

Président : WONA Kokouvi Germain, **1er vice président** : (Dossier invalidé), **2e vice président** : PRINCE DZIDZOLI Mawuto. **Membres** : GAGOU Kossivi Sétiwu, ALLYN Kanko, KANYETIB Hubert, DONGO Oniadon, AGBERE Yabati, EGBELEOU Ouro Akpo, KADITCHE Abalo, PIGNANDI Kao, AGBOLI Koami Patrice.

Liste : " La Solution "

Président : DOBOU Kwadzo Sedem, **1er vice président** : AMADOU Abdermane, **2e vice président** : MABLE Kodjo. **Membres** : AMETODJI Yaouvi, ADJODO Kossi, KATAGNA Essodina, MASSEGBE Houessou Koffi, GABIAM Esther Ayélé, NOUGBLEGA Akouété Assou, KOUETE Kokou Nicoué, AMOUZOU Pitalatan, EZE Komlan Tomédégbé.

Liste : " Nouvel Elan "

Président : AKPOVY Kossi Gbézondé, **1er vice président** : AMAH Aklisso, **2e vice président** : TCHAKONDO Sibabé. **Membres** : KASSENDJA Moustapha, TOURE Baba, DZODOPE Ayawa Mana, KUAMITSE Komlan Seyena, Lawson Laté Mawulé, AMADOU Watara Moukaïla, DJABIGOU Flindja, DJOKA Kodjo.

Le CIFP lance les Trophées du fair-play de Rio 2016

Le Comité international du fair-play (CIFP) a annoncé vendredi le lancement des Trophées du fair play de Rio 2016. Ces prix, dont il partage l'initiative avec le Comité International Olympique, distingueront cette année des actes de fair-play et de sportivité effectués lors d'épreuves de qualification olympique nationales et continentales ainsi que lors des Jeux de Rio eux-mêmes.

Pour la première fois depuis la création des Trophées du fair-play du CIFP en 1965, le grand public est invité à désigner des candidats dans le monde entier, via le site internet du CIFP, Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat.

Un jury composé de représentants du CIFP et du CIO, d'athlètes et de journalistes se réunira aux Jeux de Rio pour choisir les lauréats. La remise des trophées sera effectuée lors d'une cérémonie qui aura lieu au Club olympique.

"*Sans fair-play, le sport n'existe pas*", a déclaré Jeno Kamuti, président du CIFP et ancien lauréat des trophées, à propos du lancement. "*Nous sommes fiers de soutenir le Code du Mouvement olympique et nous sommes vraiment ravis de la coopération du CIO sur des questions similaires liées au fair-play. J'encourage tous les membres du Mouvement olympique, l'ACNO, SportAccord, les FI, les CNO, les juges, les athlètes, les entraîneurs, les médias et les autres à développer la sensibilisation à ces actes incroyables en soutenant activement cette initiative.*"

"*Le sport a le pouvoir unique de rassembler des personnes de toutes les cultures et de tous horizons*", a ajouté Thomas Bach, le président du CIO. "*Le sport nous enseigne de mettre en pratique les valeurs de respect et de fair-play dans toutes nos activités. C'est pourquoi le CIO soutient sans réserve cette initiative qui diffuse ces valeurs olympiques dans le monde entier.*"

Congrès extraordinaire de la FIFA

Mode d'emploi

Le 26 février 2016, la FIFA élira son nouveau président au cours du Congrès extraordinaire. Cinq candidatures ont été validées par la commission électorale de la FIFA, à l'issue d'un contrôle d'intégrité. Découvrons le mode d'emploi de Congrès qui verra élire le successeur de Sepp Blatter.

Comment la Commission électorale ad hoc évalue-t-elle l'éligibilité des candidats potentiels ? Qui effectue les enquêtes d'habilitation ?

Le secrétariat général de la FIFA est chargé de transmettre à la Commission électorale ad hoc les candidatures recueillies pour examen et décision sur l'admission des candidats en vue des élections présidentielles.

Avant toute décision de la Commission électorale ad hoc concernant l'admission d'un candidat, celle-ci transmettra les candidatures qu'elle aura reçues à la chambre d'instruction de la Commission d'Éthique afin que cette dernière effectue les enquêtes d'habilitation sous un délai de dix jours, comme cela est prévu par l'art 8, al. 1e, l'art. 15, al. 2 du Règlement électoral et l'art. 3, al. 2 des Statuts de la FIFA. La chambre d'instruction rassemblera l'ensemble des faits pertinents concernant le candidat, mais elle ne se prononcera aucunement sur l'éligibilité de ce dernier. Une fois ces enquêtes d'habilitation effectuées, la Commission électorale ad hoc se réunira de nouveau afin d'analyser toutes les soumissions recueillies et de prendre une décision sur l'admission et la déclaration des candidatures proposées.

En quoi consistent exactement les enquêtes d'habilitation ?

Conformément au Règlement électoral et au Règlement d'organisation de la FIFA, la chambre d'instruction de la Commission d'Éthique a mené des enquêtes d'habilitation sur les différents candidats. Cette procédure en deux étapes implique tout d'abord la création de rapports détaillés sur des informations pertinentes en termes de risque concernant chaque candidat. L'enquête d'habilitation comportait une analyse des dossiers internes, des litiges, des procédures de faillite et des mesures règlementaires potentiellement prises à l'encontre du candidat, ainsi qu'une analyse des rapports émanant de médias et portant sur des soupçons d'actions frauduleuses (comportement, manipulation de matches, violation des droits de l'homme, etc.). Il est ensuite demandé à chaque candidat de commenter le contenu du rapport détaillé. Les résultats du rapport, la réponse de la personne soumise à une enquête d'habilitation et la déclaration d'intégrité remplie (conformément aux annexes pertinentes du Règlement d'organisation de la FIFA) sont ensuite présentés à la Commission électorale ad hoc.

Les candidats peuvent-ils faire appel d'une décision d'inéligibilité ?

Conformément à l'art. 8, al. 2 du Règlement électoral, «Les décisions de la Commission électorale ad hoc peuvent faire l'objet d'un recours direct auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS).»

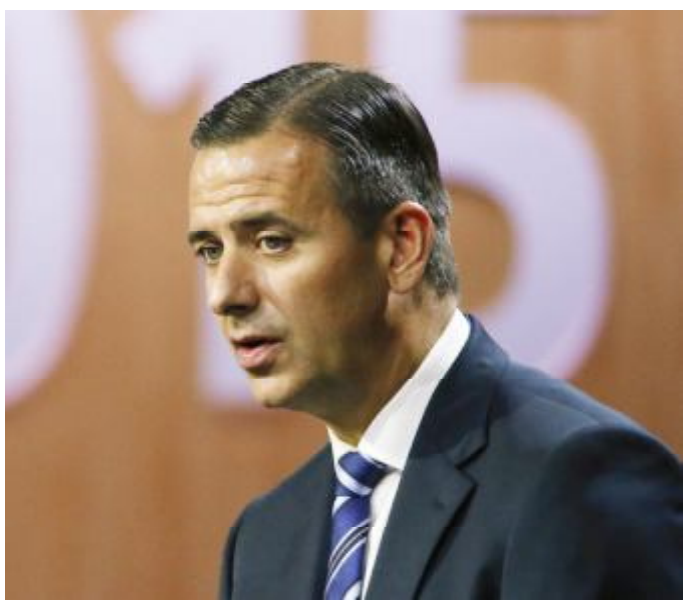

Y a-t-il des restrictions sur ce que les candidats sont en droit de faire durant la période électorale ?

Bien que les candidats occupant des postes au sein du football soient autorisés à rester en fonction pendant la période électorale, il y a effectivement certains aspects à prendre en considération. Tous les candidats sont tenus de respecter le Code d'éthique de la FIFA et peuvent être soumis à des enquêtes en cas d'irrégularités. Les candidats doivent éviter les conflits d'intérêts, en particulier dans le contexte du financement de la campagne. De plus, les activités de campagne ne doivent pas être mélangées avec les activités menées dans le cadre des fonctions occupées par les candidats concernés.

Le personnel de la FIFA peut-il soutenir un candidat ?

Le personnel de la FIFA n'est pas autorisé à soutenir un quelconque candidat ou à participer de quelque manière que ce soit à la campagne électorale d'un candidat.

La procédure électorale subira-t-elle des changements importants en comparaison avec l'élection qui a eu lieu lors du 65e Congrès de la FIFA ?

Non, la procédure électorale demeure la même, c'est-à-dire : le Président de la FIFA doit être élu à bulletin secret lors du Congrès de la FIFA, conformément aux Statuts de la FIFA et au Règlement du Congrès de la FIFA.

Les élections se font à bulletin secret, au moyen de bulletins papiers (cf. art. 27, al. 1 des Statuts de la FIFA et art. 10, al. 1 du Règlement du Congrès). Au début de la première séance, le Congrès définit le nombre de scrutateurs jugé nécessaire (cf. art. 25, al. 2e des Statuts de la FIFA et 3 du Règlement du Congrès). Le Secrétaire Général, assisté des scrutateurs, est responsable de la distribution et du dépouillement des bulletins (cf. art. 10, al. 1 du Règlement du Congrès) et doit s'assurer que la procédure est dûment documentée. Le nombre de bulletins délivrés sera annoncé par le président de séance avant le dépouillement (cf. art. 10, al. 2 du Règlement du Congrès). Un notaire participera à la procédure électorale.

Combien de votes sont nécessaires afin qu'un candidat soit élu ?

Pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir deux-tiers des suffrages des associations membres présentes et ayant le droit de vote. Pour le second tour et les éventuels tours suivants, la majorité simple (plus de 50%) des suffrages valablement exprimés est suffisante. Dès le second tour, et pour autant qu'il y ait plus de deux candidats à la fonction de président de la FIFA, sera en outre éliminé après chaque vote celui ayant obtenu le plus petit nombre de voix, et ce jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que deux candidats en lice (cf. art. 27, al. 3 des Statuts de la FIFA).

Les candidats auront-ils l'opportunité de s'adresser au Congrès ?

Le jour du Congrès, et avant le début du vote, les candidats auront le droit d'exposer leur programme au Congrès (cf. art. 17, al. 2 du règlement électoral).

Les candidats peuvent-ils se retirer avant ou pendant le Congrès ?

Oui, un candidat peut officiellement se retirer de la procédure électorale avant ou pendant le Congrès. Avant le Congrès, la décision doit être officiellement communiquée à la Commission électorale ad hoc. Pendant le Congrès, la décision doit être officiellement communiquée par le candidat au plus tard avant chaque tour du scrutin.

Quand le nouveau Président prendra-t-il ses fonctions ?

Le mandat du Président élu débute dès la fin du Congrès au cours duquel il a été élu (cf. art. 30, al. 2 des Statuts de la FIFA).

Sinistrées par un incendie lié aux feux de brousse

L'ONG belge «A Future For Togo» au secours des populations d'Atsavé

L'amour du sieur Éric de Bisschop pour le Togo ne fléchit guère malgré l'effet du temps. Cela fait déjà plus de 15 ans que ce Belge d'origine a connu le sol togolais. Et, au soir d'une visite touristique, il a décidé de créer l'association «A future for Togo», basée en Belgique, pour venir en aide aux populations qu'il a rencontrées dans les villages parcourus. Depuis cette date, il n'a pas cessé de sillonner le Togo, tant en longueur qu'en largeur, et à apporter son aide à tous ceux qui le sollicitent et aux nécessiteux qu'il rencontre. Depuis deux ans, une représentation togolaise de l'association belge a vu le jour, présidée par M. Batasi Charles. De quoi rapprocher davantage les œuvres de «Afuture for Togo» des populations nécessiteuses.

Naturellement, l'association ne pouvait être insensible au désastre qu'ont vécu les pauvres habitants de la localité d'Atsavé dans la préfecture de l'Avé, sur la route menant à Kévé, victimes le 8 janvier 2016 d'un incendie dû aux feux de brousse déclenchés dans une brousse voisine. Ce village est désormais sinistré au regard des dégâts matériels : des murs en banco en ruine portant encore l'odeur du brûlé, des toits décoiffés, des cendres éparpillées. Plus d'une soixantaine d'habitations ont été emportées. Les biens, les vivres, les non vivres, les économies, les marchandises, les ustensiles, les nattes, les effets scolaires des enfants, les vêtements. . .tout est parti en fumée et rien n'a été sauvé. Sans abris, les victimes dorment à ciel ouvert, exposées aux moustiques. Aussi, le 27 janvier dernier, une délégation de l'ONG belge s'y est-elle rendue, avec sous les bras de

Remise des dons à Atsavé

la compassion et surtout des dons composés des balles de vêtements pour enfants et adultes et des jouets pour les enfants. Bien entendu, après une visite de prise de contact à l'autorité première de la localité, Mr AWUKOSSI, préfet de l'Avé,

Pour M. Batasi Charles, il fallait le faire pour soulager ces habitants qui ont tout perdu mais aussi pour s'acquérir de leurs besoins immédiats afin d'apporter d'autres dons. Ce qu'a salué à juste titre le président du Comité villageois de développement, Awuku John, avant d'insister que, sous la menace de la prochaine saison des pluies, les populations d'Atsavé ont plus que besoin de la reconstruction de leurs maisons pour éviter un second désastre à la suite. Dans ce sens, il a clairement exprimé le besoin immédiat en tôles, en plus des vivres et d'autres dons en nature. Ce sont pas moins de 356 personnes, rassemblées dans 44 ménages, qui sont aujourd'hui touchées.

«A future for Togo» s'est déjà signalé dans plusieurs bourgades du Togo. Par d'autres associations, l'ONG belge a également atteint plusieurs autres personnes nécessiteuses. Du nord au sud du Togo, ses actions ont touché des orphelinats, des écoles, des handicapés, des personnes privées, des villages nécessiteux, des équipes de foot, des jeunes en difficultés, des sinistrés, des malades, des dispensaires, des forages...etc.

Sa représentation nationale renforce les actions de la maison mère et a choisi de focaliser ses actions sur les orphelinats Blessing à Hahotoé, Le vigneron à Kpémé, Afi à Vogan, Bon Berger à Tsévié, mais aussi sur un orphelinat mis sur pied et géré par elle-même à Tsévié.

Courant 2015, avec l'accompagnement technique de l'Institut national d'hygiène, les enfants pensionnaires de ces orphelinats ont été vaccinés contre le tétanos, la fièvre jaune, l'hépatite, la tuberculose et la méningite. En plus, une moustiquaire imprégnée, des vêtements et des chaussures ont été remis à chacun d'eux. Ils bénéficient des subventions pour la rentrée scolaire (scolarité, cahiers, uniformes, écritoire, sacs, vêtements civils) et pour tout besoin de santé. Pour les fêtes de Noël, des repas et des cadeaux sont offerts aux orphelinats. Tous les mois, d'autres subventions sont accordées pour participer aux repas des enfants dans les cinq orphelinats. Certains des enfants pensionnaires sont également des parrains en Belgique ; lesquels parrains ne se substituent guère aux parents togolais, leur relation ne se limitant qu'à l'apport des aides à leur filleul.

Devant la CPI à La Haye

La défense de Gbagbo accuse Ouattara d'avoir pris le pouvoir «par la force»

La défense de Laurent Gbagbo a affirmé lundi que son rival, le président Alassane Ouattara, s'était emparé du pouvoir «par la force» avec l'aide de la France, au troisième jour du procès de l'ex-chef d'Etat ivoirien devant la Cour pénale internationale. M. Gbagbo, 70 ans, est le premier ex-président poursuivi par la CPI. Son procès pour crimes contre l'humanité s'est ouvert jeudi et doit durer entre trois et quatre ans. Avec son co-accusé Charles Blé Goudé, 44 ans, ex-chef de milice, il est poursuivi pour son rôle dans la crise née de son refus de céder le pouvoir à M. Ouattara, reconnu vainqueur par la communauté internationale de l'élection présidentielle de fin 2010.

«*Alassane Ouattara et ses soutiens voulaient se saisir du pouvoir par la force et la bataille d'Abidjan est la mise en oeuvre de cette stratégie*», a déclaré Emmanuel Altit, avocat de M. Gbagbo, lors d'une audience publique à La Haye, où siège la CPI.

Rappelant que son client avait été arrêté en avril 2011 après des

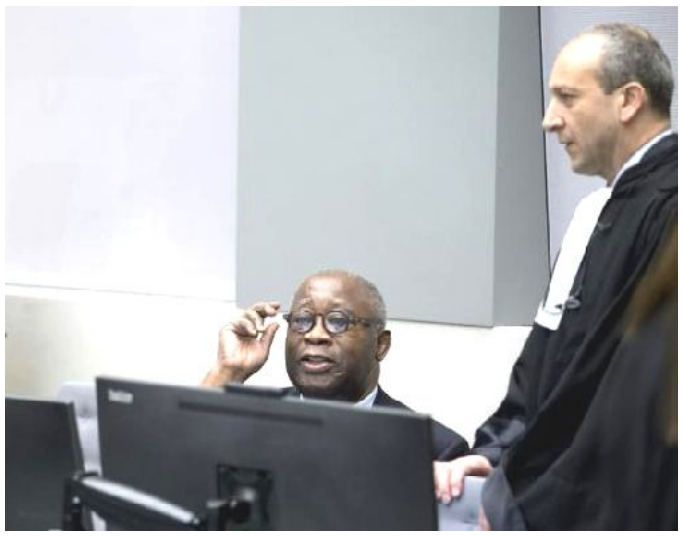

L'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo et son avocat Emmanuel Altit

bombardements français, l'avocat, cité par l'AFP, a soutenu que «la France ne voulait pas d'une paix négociée» entre les deux rivaux de la présidentielle. Il a accusé Paris, l'ancienne puissance coloniale, d'avoir préparé «en sous-main» l'offensive ayant mené à la chute de l'ex-président, notamment en fournissant des armes aux forces pro-Ouattara malgré un embargo décrété par l'ONU.

Les violences avaient fait plus de 3.000 morts en cinq mois, des deux côtés des belligérants, transformant en champ de bataille certaines zones du premier producteur mondial de cacao, moteur économique de l'Afrique de l'Ouest. Selon Jennifer Naouri, une autre avocate de la défense, les rebelles pro-Ouattara du nord du pays ont amélioré leur organisation avec le soutien de la France et du Burkina Faso, «*au fur et à mesure que se rapprochait l'élection présidentielle de 2010*».

Sous la menace de la méningite

Le Ghana sollicite une aide de l'OMS

Le Ghana est à la recherche d'une assistance de l'Organisation mondiale pour la Santé (OMS) afin de lutter contre l'épidémie de méningite qui a tué 38 personnes dans certaines régions du pays. La maladie a également affecté plus de 160 personnes dans cinq régions du pays, rapporte Chine nouvelle. L'OMS a fourni un certain nombre d'équipements de laboratoire, y compris les kits de test pour le diagnostic de la méningite et le ministère de la Santé devrait recevoir plusieurs lots du siège régional de l'OMS en Afrique dans les prochains jours. "Ils ont en fait été une agence leader dans notre préparation et la réponse à l'épidémie de méningite", a déclaré le Dr Franklin Asiedu-Bekoe, chef de la surveillance des maladies au Service de santé du Ghana. Les Centers for Disease Control and Prevention à Atlanta, aux Etats-Unis, ont également fourni des amorces pour le test de confirmation des échantillons et pourraient apporter un soutien supplémentaire au sérotypage des organismes responsables de l'épidémie, a-t-il affirmé.

Les autorités sanitaires ont assuré les citoyens qu'ils vont faire tout ce qu'il faut, avec leurs partenaires pour mettre fin à l'épidémie. Ils ont également intensifié l'éducation du public dans les établissements de santé et dans les communautés sur la maladie. La méningite est une maladie grave et potentiellement mortelle causée par des bactéries différentes. C'est une inflammation de la membrane entourant le cerveau et la moelle épinière, et se produit généralement pendant la saison sèche, avec des symptômes comme la fièvre, les courbatures, les maux de tête, la perte d'appétit et la raideur dans le cou.

Le Ghana a enregistré 1000 décès dus à la méningite entre 1994 et 1996, avec 17.000 personnes affectées.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA, d'une semaine à l'autre

Des prêts en baisse et des emprunts en hausse la 3ème semaine de janvier au Togo

Les établissements de crédit du Togo ont enregistré, au cours de la période du 12 au 18 janvier 2016, des prêts à hauteur de 21,000 milliards, contre 26,800 milliards la semaine précédente, et des emprunts à 26,000 milliards, contre 20,300 milliards la deuxième semaine. Ceci participe des activités interbancaires de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) qui enregistrent, au cours de la même période, 158,600 milliards pour les prêts et autant pour les emprunts, en baisse d'après le Service du marché monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

Les prêts au Togo sont, entre autres, à un jour pour 1,500 milliard et à un mois pour 2,000 milliards. A l'échéance d'un jour, le taux moyen pondéré, le taux minimum et le taux maximum se sont situés équitablement à 5,00%. A un mois, les trois taux ont été fixés respectivement à 4,28%, à 3,62% et à 6,50%.

En termes de prêts, les établissements de crédit du Sénégal ont le plus enregistré, à 48,100 milliards, dont 40,900 milliards à une semaine. Aux taux respectifs de 3,65%, 2,60% et 6,50%. Ils sont suivis de ceux du Bénin avec 33,500 milliards, du Burkina Faso avec 25,000 milliards et de la Côte d'Ivoire avec 24,000 milliards. Le Mali a enregistré 7,000. Le Niger n'a enregistré que des emprunts, tandis que la Guinée-Bissau n'a enregistré ni prêts, ni emprunts.

En termes d'emprunts, ce sont les établissements de la Côte d'Ivoire qui enregistrent 63,500 milliards, dont 5,000 milliards à l'échéance de trois mois. Aux taux respectifs et identiques de 5,75%. Ils sont suivis de ceux du Sénégal qui font 36,600 milliards et du Bénin qui enregistrent 24,000 milliards. Le Mali enregistre 4,000 milliards, dont 0,500 milliard à deux semaines. Aux taux respectifs de 4,99%, 4,50% et 5,75%. Le Niger et le Burkina Faso enregistrent respectivement 2,500 milliards et 2,000 milliards.

D'après la Banque centrale, l'évolution du marché interbancaire de l'UEMOA a été marquée, en septembre 2015, par une hausse du volume des transactions et des taux d'intérêt. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 105,8 milliards en septembre 2015 contre 97,5 milliards en août 2015. Le taux moyen pondéré des opérations est ressorti à 4,27% contre une réalisation de 4,26% un mois plus tôt. Sur le marché à une semaine, le volume moyen des opérations a progressé de 21,3%, pour s'établir à 44,4 milliards. Le taux d'intérêt moyen à une semaine est ressorti à 3,53%, en baisse de 29 points de base par rapport aux réalisations du mois précédent.

Pour la promotion des investissements français sur le continent

Paris abrite vendredi la 5e édition du Forum Afrique

L'explosion de la démographie africaine est bien connue, attendue avec espoir par certains et avec beaucoup de craintes par d'autres. De 1,1 milliard d'habitants en 2013, l'Afrique passera à 2,4 en 2050, soit 1,3 milliard de plus en 35 ans.

Nourrir, loger, soigner et donner du travail à tant de personnes en si peu de temps semble une gageure. C'est à l'Afrique, mais aussi à la communauté internationale, de relever ce défi. Il exige que tous les acteurs du développement, entreprises, États, bailleurs, ONG, se concentrent sur les projets prioritaires et en accélèrent la réalisation : faire utile et vite.

Un deuxième phénomène, lié au premier et aux conséquences tout aussi lourdes voire davantage, consiste en l'urbanisation du continent. Aujourd'hui, il y a 400 millions d'Africains citadins. Ils devraient être 1,2 milliard en 2050, soit un triplement avec une progression de 800 millions. On assistera à la formation de gigantesques mégalopoles. Actuellement, trois villes africaines dépassent 10 millions d'habitants, à savoir Lagos, Le Caire et Kinshasa. Elles devraient être plus de trente en 2050.

Autant de thèmes qui seront abordés lors du cinquième Forum Afrique organisé, le vendredi 5 février 2016 dans la capitale française, par le MOCI et le CIAN (Conseils des Investisseurs Français en Afrique), en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France. Ce forum marquera la parution de l'édition 2015 du rapport annuel du CIAN "Les entreprises françaises et l'Afrique" dont le baromètre sur l'environnement des affaires est un document de référence pour les milieux d'affaires français et africains.

Le Forum Afrique, qui verra intervenir une vingtaine d'experts de haut niveau, permet à la fois : de décrypter le Baromètre CIAN 2015 sur l'environnement des affaires en Afrique ; de susciter échanges et réflexions sur les meilleures pratiques en matière d'approche des marchés africains, de permettre un réseautage de qualité entre les acteurs intéressés par le business en Afrique.

Choisir entre sa carrière et la maternité

Un dilemme pour les femmes

Au Togo où il existe très peu de crèches et où la croyance à la sorcellerie est grande, de nombreuses femmes travailleuses hésitent à laisser leurs nourrissons aux femmes domestiques ou à un membre de famille, en qui elles ont de moins en moins confiance. Certaines mères préfèrent sacrifier leur travail pour suivre, elles-mêmes, l'éducation de leur progéniture.

Etonam Sossou

Sidonie Agbovéétait secrétaire dans une importante entreprise de travaux publics à Lomé. Sur demande de son époux, elle a quitté son emploi il y a quelques années, pour s'occuper de ses enfants à domicile. «*Mon mari ne veut pas que nos enfants soient abandonnés et bénéficient d'une mauvaise éducation*», explique-t-elle aujourd'hui. Contraintes par leurs époux ou pas, de plus en plus de femmes finissent, en effet, par garder la maison afin de mieux assurer l'éducation de leurs enfants. «*C'est vrai que je gagnais bien 50000 Fcfa le mois. Mais j'ai dû partir au profit de l'éducation de mes enfants*», raconte Françoise, ancienne employée à la société Amina.

Jusque-là, par manque de garderies d'enfants - les rares qui existent sont chères -, la pratique la plus courante chez les femmes travailleuses est de laisser la garde de tout petits entre les mains des femmes domestiques ou d'un membre de famille. Mais à cause du laisser-aller et d'un manque d'affection, la confiance envers ces gardiennes d'enfants fait cruellement défaut. Très souvent, «*quand je rentrais à la maison je trouvais la bonne en train de regarder la télé pendant que mon bébé n'était pas soigné ni nourri*», se plaint Marie Nunya. Alors qu'elle travaillait dans un supermarché, Delphine Luki n'avait, elle, pas confiance en sa cousine qui, dit-elle, «sortait tout le temps, abandonnant mon bébé de 4 mois dans le berceau pour

ne rentrer que peu avant mon retour à la maison.»

Concilier les deux activités est possible

Autre raison qui explique cette tendance, la forte croyance à la sorcellerie très ancrée dans les coutumes locales. A Nyékonakpoè, un quartier populeux de Lomé, une femme qui gardait des enfants de la maternelle dans sa parcelle, a notamment été traitée de sorcière. «Les salles de classe se sont vidées en très peu de temps », raconte un témoin, les parents lui ayant vite retiré leur confiance. Des mères souvent trop superstitieuses refusent ainsi de confier leurs enfants aux crèches, et préfèrent elles-mêmes s'occuper d'eux sorciers…

Le laisser-aller des bonnes, le peu d'affection envers les enfants, la peur de voir son enfant ensorcelé… Tout ceci ne règle pourtant pas la situation de celles qui abandonnent leur travail au profit de l'éducation des enfants au foyer. En y renonçant, elles perdent un salaire qui leur permettait de compléter le revenu du mari. A domicile, certaines exercent certes de petites activités lucratives, mais qui ne rapportent pas gros. «Avoir un salaire est tout différent d'un petit commerce à la maison», pense une femme. «C'est dur pour moi. Car il faut maintenant tout attendre de mon époux», regrette Dina. Pour elle, de nombreuses femmes réussissent l'éducation de leurs enfants, en exerçant une activité professionnelle. «La femme doit s'épanouir par son travail », avoue-t-elle.

«…je m'arrange pour aider ma femme»

Certains hommes qui l'ont bien compris n'hésitent d'ailleurs pas à donner un coup de pouce à leurs épouses. «Il ne faut pas que l'homme se comporte comme un chef coutumier dans le foyer », déclare à ce sujet Dodji Mizon, Directeur d'une institution de microfinance. Cet homme un peu en avance par rapport à sa société va, chaque jour à midi, chercher les enfants à l'école pour les ramener à la maison. Il s'occupe aussi de leur toilette, leur prépare à manger et veille à leur éducation. «*Avec un peu de volonté, c'est possible !*», s'exclame-t-il. «*Puisque j'ai accepté que ma femme travaille, je m'arrange pour l'aider* », renchérit Têvi, un autre homme qui reconnaît qu'il ne peut pas nourrir sa famille, rien qu'avec l'argent qu'il gagne.

Selon la coutume, certaines gens pensent que «*c'est une honte pour l'homme de se mettre à nettoyer la vaisselle par exemple.*» Parlant du travail des femmes, Charles, un psychologue, pense plutôt que tout s'arrange et s'organise. «*Ce sont souvent les faibles, dit-il, qui n'arrivent pas à combiner les deux activités, le travail et les obligations ménagères* ».

Chômage des jeunes

Investir dans l'éducation servira-t-il de solution?

En Afrique subsaharienne, un emploi stable, bien rémunéré, reste souvent un rêve inaccessible, même pour les jeunes instruits, selon un rapport de l'Organisation internationale du travail

Un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) analysant les résultats d'enquêtes menées dans huit pays d'Afrique subsaharienne montre que si les taux de chômage augmentent avec le niveau d'éducation, ce sont les jeunes gens les moins instruits qui sont désavantagés en termes de salaire et d'accès à un emploi stable. Les moins éduqués ont plus tendance à être des travailleurs indépendants ou à accepter des salaires inférieurs. Dans tous les pays étudiés sauf un – le Malawi – plus le niveau d'éducation d'un jeune est faible, moins ce jeune est susceptible d'être au chômage.

Parmi les diplômés de l'université, le chômage est un problème grandissant, parce que l'offre de main-d'œuvre qualifiée excède les capacités de l'économie moderne à créer les emplois qualifiés dont ils ont besoin. De plus en plus les entreprises attendent de leurs nouvelles recrues de hauts niveaux de qualification mais sont toujours réticentes à embaucher de jeunes diplômés, invoquant leur manque d'expertise technique et d'expérience professionnelle.

Ce qui ne signifie pas pour autant que les jeunes devraient quitter l'université. «Même si le chômage est plus élevé parmi les mieux éduqués, les résultats montrent clairement qu'investir dans l'éducation entraîne des effets positifs pour les jeunes en termes de salaires et d'accès à de 'meilleurs' emplois», selon le rapport intitulé «Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne».

En Afrique subsaharienne, pour des millions de jeunes, même les plus éduqués, un emploi stable et bien rémunéré est un rêve inaccessible. L'informalité et l'emploi vulnérable demeurent une réalité pour l'immense majorité des jeunes travailleurs dans la région, indique le rapport. «L'absence de perspectives d'emploi sûr, associée à une meilleure éducation, l'accès aux technologies modernes et l'exposition aux avantages supposés des économies développées, créent un risque de frustration au sein de la jeunesse», ajoute le rapport. «Ce qui, par ricochet, peut aboutir à des troubles politiques et des expatriations.»

En moyenne, plus de 50 pour cent des jeunes des huit pays travaillent, mais la qualité de l'emploi est souvent médiocre, les jeunes ont donc du mal à tirer le meilleur parti de leur potentiel économique.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°370
DE LOTO KADOO DU 22 JANVIER 2016

La LONATO a procédé ce vendredi 29 Janvier 2016, au **371è tirage** hebdomadaire de **LOTO KADOO**. Le tirage a été effectué directement avec bonus.

Des gros lots et des lots intermédiaires ont été gagnés par plusieurs parieurs lors du dernier tirage de loto Kadoo.

A l'intérieur du pays seule la ville d'**ADETA** a enregistré un gros lot vendredi dernier. Il s'agit d'un **lot de 750.000F CFA** remporté sur **le point de vente 4165**.

A **LOME**, nous avons recensé, u**n gros lot de 1.000.000F CFA et un gros lot de 1.500.000F CFA**, gagnés auprès des **opérateurs 30132 et 6606**.

Achète à **200F CFA**, les tickets de **ZEM'** qui te font gagner de l'argent et des motos. Grtte ton ticket ZEM' et si tu trouves **3 fois** le symbole étoile, tu gagnes immédiatement le lot de mentionné en dessous.

«AVEC ZEM' PREND DE L'AVANCE»

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE! BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°371 de Loto Kadoo du vendredi 29 Janvier 2016

Numéro de base					Numéros bonus	
08	87	66	88	32	67	49

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE D'UN NOUVEAU CAHIER DE CHARGES
TOGOCEL ENGAGE POUR UNE AMELIORATION DE LA QUALITE DE SES RESEAUX 2G/3G

Kara, le 25 janvier 2016 – Dans le cadre de l'amélioration continue de ses réseaux 2G/3G, TOGO CELLULAIRE vient de signer ce 25 janvier un cahier de charges avec l'Autorité de Réglementation des Postes et des Télécommunications en présence de son Ministère de tutelle, le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique.

Ce cahier des charges a pour but de garantir une bonne couverture des populations sur le territoire national ainsi qu'une qualité de service irréprochable sur le réseau mobile (qualité auditive et qualité de la navigation internet).

Déjà au second semestre de l'année 2015, Togo Cellulaire a réalisé des investissements importants sur son réseau qui ont permis des améliorations très significatives en termes de couverture des populations (+14% pour la 2G et +174% pour la 3G à horizon de juin 2016 par rapport à juin 2015) et de qualité de service qui sont d'ores et déjà visibles et appréciées par les clients. Ces investissements seront poursuivis et amplifiés en cohérence avec les exigences du cahier des charges portant notamment sur l'amélioration de la qualité des réseaux 2G/3G.

TOGO CELLULAIRE peut dès à présent annoncer que son plan d'investissements lui permettra d'être au rendez pour l'ensemble de ses obligations. C'est pourquoi, par cette signature, TOGO CELLULAIRE réitère son engagement à offrir un service de qualité à sa clientèle afin de maintenir son leadership sur le marché de la téléphonie mobile au bénéfice du TOGO et des Togolais.

Pour obtenir plus d'informations : togocel@togocel.tg
Page Facebook :www.facebook.com/Togocel ; Site web : www.togocel.tg
Contact presse : Mlle OURO SAMA Djawadatou : +22892277170

TOGO CELLULAIRE est une société d'Etat à caractère commercial de droit privé créée le 18 février 1998 pour répondre au souci permanent du gouvernement Togolais de diversifier et de développer le secteur des télécommunications. Filiale de TOGO TELECOM, elle a démarré ses activités commerciales le 1er Juillet 1998. TOGO CELLULAIRE s'est depuis lors positionnée en leader dans le secteur des télécommunications au Togo. Elle s'évertue depuis 18 ans à prouver et à légitimer ce leadership. Son actuel Directeur Général est M. Affoh *ATCHA-DEDJI*.